


Cette étape permet de déterminer le sous-parcellaire forestier qui servira de référence dans le PSG pour situer géographiquement les peuplements forestiers et les interventions de gestion associées.

Par sous-parcelle forestière, on entend le regroupement d'une ou plusieurs parcelles (ou partie de parcelles) cadastrales contiguës qui constituent une unité de peuplement et de gestion cohérente. La création d'un sous-parcellaire forestier est utile en particulier lorsque le parcellaire cadastral n'est pas adapté à la gestion (très grandes parcelles cadastrales ou à l'inverse morcellement très important). Les sous-parcelles forestières doivent :

- ➔ Sur le terrain : si possible, posséder des limites matérialisées (route, layon, fossé, talus...) et être toujours desservies par un chemin d'exploitation ;
- ➔ Pour être intégrable dans la saisie en ligne d'un PSG sur *la Forêt bouge* : comporter un peuplement constituant un ensemble de gestion homogène (où est prévu un seul type d'intervention et un objectif sylvicole précis) ;

 Cette conception de la sous-parcelle forestière (bien différente de l'unité de gestion conventionnelle) à l'étape 9 est importante, car à l'étape 10 il ne sera pas possible de redessiner un contour à cheval sur plusieurs parcelles forestières pour appliquer une intervention.

Dans le cas des PSG collectifs, il n'est pas possible de créer une parcelle forestière à cheval sur plusieurs propriétés juridiques différentes.

Les limites de parcelles forestières peuvent être directement dessinées sur l'interface cartographique ou bien correspondre aux limites cadastrales.



Pièces utiles : cartographie des peuplements du PSG antérieur et historique de gestion, photographies aériennes, relevés dendrométriques de terrain.



(1) Utiliser le parcellaire cadastral

Cette option n'est à utiliser que si les limites des peuplements correspondent **exactement** aux limites cadastrales. Dans la pratique, ce cas ne se rencontre que très rarement.

- 1.1.** Cliquez sur le bouton « Utiliser le parcellaire cadastral » situé sous l'interface cartographique.
- 1.2.** Un message d'avertissement apparaît alors : si vous aviez déjà commencé à dessiner le sous-parcellaire forestier à la main, le fait d'utiliser le parcellaire cadastral va effacer ces saisies antérieures.
- 1.3.** L'outil cartographique générera alors la création automatique d'une sous-parcelle forestière par parcelle cadastrale (ou partie de parcelle cadastrale si cette dernière a été découpée à l'étape 3). La répartition par propriété juridique (le cas échéant), l'intégration du n° de sous-parcelle forestière et la surface correspondante sont renseignées automatiquement. **La surface est calculée via l'outil cartographique, cela peut donc entraîner une légère différence avec la surface du parcellaire cadastral renseignée à l'étape 3.**

Dans l'exemple ci-contre, 4 parcelles cadastrales avaient été renseignées à l'étape 3 : chaque parcelle cadastrale correspond désormais à une parcelle forestière.

1.4. Il est possible de modifier les renseignements sur une parcelle forestière en cliquant sur l'icône « Crayon » ou de la supprimer en cliquant sur l'icône « Poubelle ».

La fiche « Parcelle forestière » correspondante apparaît alors et permet de modifier les caractéristiques de la parcelle, surtout son contour géographique.

CRITERES DE RECHERCHE				
PROPRIÉTÉ JURIDIQUE	NOM DE LA FORÊT	RÉFÉRENCE	SURFACE (HA)	ACTIONS
Propriété juridique 1	de rennes	1	12.7469	 
Anne Propriétaire	de rennes 2	2	0.1563	 
Anne Propriétaire	de rennes 2	3	6.4892	 
Propriété juridique 1	de rennes	4	6.8655	 

Vous avez dessiné 26.2579 ha de parcelle forestière correspondant à 99.12% de votre parcellaire cadastral total.



Une modification du contour géographique d'une sous-parcelle forestière entraîne une modification de sa surface. Cela peut, à terme, générer quelques trous/artéfacts impliquant que seul une partie du parcellaire cadastral est dessiné. L'étape 9 pourra être validée tant qu'au moins 99% du parcellaire cadastral est dessiné ou sélectionné pour le sous-parcellaire forestier.

(2) Création d'une parcelle forestière



2.2. Un formulaire parcelle forestière apparaît alors. L'interface cartographique est automatiquement centrée sur la propriété dont les contours cadastraux sont matérialisés en violet.

2.3. Utilisez l'interface cartographique afin de dessiner et/ou sélectionner la parcelle forestière (cf. la notice d'utilisation de l'interface cartographique). Une parcelle forestière peut correspondre :

- A une ou plusieurs parcelles cadastrales ;
- A une ou plusieurs parties d'une ou plusieurs parcelles cadastrales.

Les renseignements suivants sont à fournir :

- Nom de la forêt et de la propriété juridique (à sélectionner dans un menu déroulant) ;
- Numéro de la parcelle forestière ;
- Référence de la sous-parcelle (Sous Numéro, le cas échéant).

La surface de la parcelle est calculée directement par l'outil cartographique, mais si elle ne correspond pas à la surface dont vous avez connaissance, vous pouvez la modifier directement dans le champ « Surface ».

2.4. Pour intégrer la parcelle forestière dans le PSG :

- Cliquez sur « Enregistrer et ajouter une parcelle forestière » si vous devez intégrer une autre parcelle dans le Plan Simple de Gestion ;
- Cliquez « Terminer la saisie des parcelles forestières » lorsque vous avez saisi toutes vos sous-parcelles forestières et que vous souhaitez retourner à la page d'accueil de l'étape 9.

Cette option permet de délimiter manuellement les sous-parcelles forestières grâce à l'interface cartographique.

2.1. Cliquez sur le bouton « Créer une parcelle forestière ».

Rechercher une commune
Section Numéro

Moine

Dessiner votre parcelle forestière.

Sélectionner Modifier Importer

Forêt *
test JBW (sft)

Numéro *
1




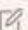





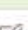

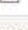
Sous Numéro
- Aucun -

Surface *
3.87

La surface indiquée est calculée automatiquement. Si elle ne correspond pas à la surface réelle, vous pouvez l'ajuster.

ENREGISTRER ET AJOUTER UNE PARCELLE FORESTIÈRE

TERMINER LA SAISIE DES PARCELLES FORESTIÈRES

PROPRIÉTÉ JURIDIQUE	NOM DE LA FORÊT	RÉFÉRENCE	SURFACE (HA)	ACTIONS
Propriété juridique 1	de rennes	1a	5.9322	 
Anne Propriétaire	de rennes 2	1b	0.9277	 
Propriété juridique 1	de rennes	2a	7.6342	 
Propriété juridique 1	de rennes	2b	5.1105	 
Anne Propriétaire	de rennes 2	3	6.4892	 
Propriété juridique 1	de rennes	4	0.1563	 

Vous avez dessiné 26,2501 ha de parcelle forestière correspondant à 99,09% de votre parcellaire cadastrale total.

J'AI FINI L'ÉTAPE

Étape suivante

Données technique > Peuplement forestier

2.5. Vous avez la possibilité de modifier les renseignements sur une parcelle forestière en cliquant sur l'icône « Crayon » ou de la supprimer en cliquant sur l'icône « Poubelle ».

2.6. Une fois l'ensemble des parcelles forestières saisies, cliquez sur « J'ai fini l'étape ».



Pour pouvoir valider l'étape 9 et passer à l'étape 10, il est nécessaire que la surface totale des parcelles forestières dessinées corresponde à la surface totale de la propriété définie à partir des surfaces cadastrales déclarées à l'étape 3. En cas d'écart de surface trop important, un message d'erreur apparaîtra. Le seuil de tolérance est fixé à un écart maximum de plus ou moins 1%.